



Courrier anonyme

Par Julien83000

Bonjour,

J'ai reçu un courrier anonyme avec menaces et diffamation.

J'ai retracé avec le code roc de la poste et ce courrier est partie de la ville de l'ex de ma femme.

Je suis presque sûr que c'est cette personne mais je n'ai aucune preuve.

C'est un agent de police municipale et je travaille dans la même mairie que lui.

Sur le courrier il me menace de venir avec ses collègues pour me défoncer et de raconter des mensonges à la mairie pour gâcher ma carrière.

Quelle dois être ma démarche contre cet agent sachant qu'il est assermenté et que je n'ai pas de preuve a part la ville d'envoi qui correspond à la sienne?

J'ai également la crainte qu'il s'en prenne aux matériels sachant qu'on le voit tourner en voiture en bas de chez nous régulièrement.

Merci pour votre aide qui va m'être précieuse pour faire les choses légalement et surtout arrêtez cette personne avant que ça n'aille trop loin.

Bien à vous,

Par Isadore

Bonjour,

Allez à la police avec la lettre de menaces déposer plainte contre X, en expliquant qu'il est possible que cela émane de M. Ex, mais sans certitude. Même si la plainte est classée sans suite faute d'éléments cela laissera au moins une trace.

Vous pouvez mettre des caméras sur votre propriété (dans les parties privatives uniquement si vous vous vivez en copropriété). On en trouve à pas cher dans le commerce.

Par Julien83000

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je vais aller à la gendarmerie pour déposer plainte contre cette personne.

D'être menacé par un agent de police est quand même le comble!

Où est la déontologie ?

Pour les caméras je ne peux pas car c'est un accès direct à la voie publique.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour le moment vous n'avez pas de preuve que ces menaces viennent de cette personne.

La plainte déclenchera une enquête et peut être des rondes près de chez vous, surtout si vous précisez les horaires où vous l'avez vu y rôder sans raison.

Il y a des "pourris" dans toutes les professions. Il doit savoir qu'il risque de perdre son emploi s'il est condamné.

Par Julien83000

Oui sans preuve c'est compliqué

Il y a la géolocalisation de son téléphone qui pourra prouver qu'il traîne en bas de chez ns.

Je ne souhaite pas en arriver à ce qu'il soit embêté dans son travail (même si lui a l'intention de me nuire dans le mien comme dis dans son courrier) je souhaite juste qu'il s'arrête.

Je vais aller déposer la plainte je verrais par la suite ce qui en découle.

Merci pour vos réponses

Par janus2

Bonjour,

Comme il vous a été dit, pour l'instant seule une plainte contre X est envisageable. Si vous portez plainte contre cette personne, vous vous exposez à une plainte en dénonciation calomnieuse en retour...

Par Julien83000

Ça serait dommage que je sois embêtée alors que je suis la victime

Par Isadore

Vous êtes la victime mais si vous accusez quelqu'un à tort faute de preuve vous serez aussi coupable d'un délit. Vous dites n'avoir que des soupçons, donc ne portez pas d'accusations formelles. Il faut s'en tenir à la stricte vérité.

Par yapasdequoi

C'est l'enquête qui doit déterminer qui est l'auteur de ces menaces. Ne vous prenez pas pour un justicier.

Par Julien83000

Je ne me prend pas pour un justicier sinon je ne serais pas venue prendre des informations sur votre forum. Je souhaite que cela s'arrête vite sans me mettre dans mes torts d'où mes questions

Par yapasdequoi

La plainte est la seule démarche à faire.

Ensuite rester prudent et ne pas ouvrir la porte à un inconnu.